

Franche Comté

SOLIDAIRES UNITAIRES DÉMOCRATIQUES

01.04.2015

## Partage de la PEDR avec les cat. C

### Un exemple à suivre

#### **Les hauts salaires solidaires des bas salaires à l'université : c'est possible !**

SUD Éducation tient à remercier les quelques 150 bénéficiaires de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR, autrefois connue sous le nom de prime d'excellence scientifique, ou PES) qui ont pris une généreuse décision : partager le million d'euros (environ) alloué à cette prime à l'UFC<sup>1</sup> avec leurs collègues de catégorie C, titulaires et contractuel-le-s.

Pour les 410 personnes concernées, cela représente plus de 2400€ chacune !

#### **Pourquoi une telle bonté ?**

Les raisons sont très diverses.

Certain-e-s nous ont affirmé avoir été inspiré-e-s par l'exemple du grand mathématicien Alexandre Grothendieck, mort en novembre dernier, qui, en 1988, avait refusé un prestigieux prix de l'académie royale des sciences de Suède au motif que son salaire de professeur, et même sa retraite, était beaucoup plus que suffisant pour ses besoins matériels et pour ceux dont il avait la charge.

D'autres nous ont déclaré être choqués des salaires de misère<sup>2</sup> des collègues qui nettoient leur bureau, réservent leurs salles, rangent leurs livres dans les travées des bibliothèques, photocopient leurs cours, réservent leurs hôtels et billets d'avion pour des colloques internationaux... Ils ne comprennent pas comment on peut vivre en étant en dessous du SMIC ni pourquoi il y a un tel écart de salaires à l'université alors que nous sommes tous dans le même bateau. Ils suivent la grève à Paris VIII<sup>3</sup> avec intérêt et appellent de leurs vœux un tel mouvement en Franche-Comté.

Les vice-présidents nous ont indiqué avoir touché cette prime par erreur : ils ne pouvaient pas y prétendre en bénéficiant d'une décharge totale d'enseignement. Ils nous ont demandé, afin de couper court aux rumeurs, de faire connaître publiquement leur geste. Ils ont invité le Président à publier la liste des bénéficiaires de cette prime, d'autant plus que le Tribunal administratif de Paris a jugé que cela était dans l'intérêt du public (jugements du 4 mars 2015).

Enfin, d'autres admirables collègues nous ont expliqué avoir toujours été opposé-e-s par principe aux primes à la performance, à l'individualisation des salaires. Ils-elles considèrent que la recherche est une œuvre collective et qu'ils-elles ne sont pas plus méritant-e-s qu'un-e autre. Ils-elles n'y ont postulé que pour la partager.

**Quelles que soient vos raisons, au nom de tous les personnels de catégorie C de l'UFC, nous vous adressons, chers bénéficiaires de la PEDR, un immense merci.**

1 Nous ne disposons pas encore du montant exact pour 2014 mais l'enveloppe est en augmentation constante : 607 307,92€ en 2012, 872 206,42€ en 2013 ; source : bilan social 2013 de l'UFC.

2 Salaire moyen des cat. C : 1816,77€, salaire médian : 1775,47€ ; contractuel-le-s : 1777,99€ et 1748,71€ respectivement ; source : bilan social 2013 de l'UFC.

3 « Collectif des bas salaires » de Paris 8, en grève depuis mi-janvier pour 98€ de plus par mois.

**Ajout de dernière minute :**

Nous apprenons que, touché par cette initiative, le Président vient de se joindre au mouvement en cédant sa prime de 36 000€ ! Pour chaque collègue de cat. C, cela représente 87€ supplémentaires. « C'est vrai que ma prime est supérieure à celle du recteur. Or, contrairement à lui, je ne suis pas l'exécuteur des basses œuvres du gouvernement. Je n'occupe ma position que par la volonté des urnes ; on ne fait pas président d'université pour l'argent » a-t-il tenu à préciser.

De leur côté, le DGS et le DRH affirment être « en phase de réflexion ». Joint au téléphone, le DRH a concédé : « C'est vrai qu'on a déjà nos points de NBI. Je conçois que nos 1250€ mensuels de prime peuvent avoir quelque chose d'inconvenant. » Affaire à suivre...

**Vive la redistribution !**